

DU 28 MARS AU 8 AVRIL, PARTICIPEZ À

# LA SEMAINE DE L'INNOVATION

SUR LES **MODELES D'AFFAIRES CIRCULAIRES**

A l'occasion de la 1ère semaine de l'innovation 2022 :

## "ENGAGEZ VOTRE TRANSITION EN CONSTRUISANT VOTRE MODELE D'AFFAIRES CIRCULAIRE"

### Vos objectifs :

1. Comprendre comment les contraintes et opportunités offertes par l'économie circulaire peuvent transformer votre activité,
2. Saisir l'opportunité de mettre à jour ou de reconstruire votre modèle d'affaires pour qu'il reste rentable, devienne innovant et soit durable afin de pérenniser votre activité économique, atteindre de nouveaux marchés, créer des emplois ou réduire vos coûts.

Participer aux **semaines de l'innovation**, c'est découvrir des méthodes de travail, développer ses réflexions et mettre en pratique les apprentissages dans la bonne humeur en élargissant son réseau.

L'**économie circulaire** représente, pour chaque entreprise, une réelle opportunité en termes de croissance et de création d'emplois. Elle permet de consommer mieux en produisant moins. L'économie circulaire est donc **un enjeu majeur dans la transformation** des organisations.

*"Mais comment, concrètement, mon entreprise peut-elle s'engager dans l'économie circulaire ?"*

La semaine de l'innovation vous donnera **des outils simples et complets** pour engager votre transition à travers votre modèle d'affaires.

Découvrez les temps forts du **PROGRAMME** !

## PROGRAMME

en **distanciel** & en **présentiel**

### WEBCONFÉRENCE

"Comprendre l'économie circulaire et engager concrètement sa transition"

Découvrez :

- les **principes de l'économie circulaire** : les contraintes actuelles et les opportunités pour les



en distanciel

- entreprises,
- des **outils et conseils** pour bien réussir votre transition,
- les **ateliers** proposés par Nexa,
- les **témoignages de participants** en 2021.

**LUNDI 28 MARS**

De **15h à 16h30**

En **distanciel** sur ZOOM

[Je m'inscris à la Webconférence](#)

## 2 SESSIONS DE DÉCOUVERTE

"Expérimenter le modèle d'affaires circulaire sur un cas pratique"



en distanciel

Vous travaillerez sur un vrai cas d'étude pour adapter un modèle d'affaires aux principes de l'économie circulaire et aider un entrepreneur. **2 sessions identiques** sont proposées en distanciel (Groupe 1 ou Groupe 2). Chaque groupe rassemblera **10 participants** (avec liste d'attente).

Atelier organisé sur **Zoom** avec l'outil collaboratif **Mural** (accès communiqués ultérieurement).

**Groupe 1 :**

**Le 30 mars de 9h à 12h30 et le 31 mars de 13h30 à 16h30**

**Groupe 2 :**

**Le 30 mars de 13h30 à 17h et le 31 mars de 9h à 12h**

Les sessions sont organisées par demi-journées le


**MERCREDI 30 ET JEUDI 31 MARS**

En **distanciel** sur ZOOM

## 2 FORMATIONS-COACHING

"Adapter son activité au modèle d'affaires circulaire"



en présentiel 

Vous travaillerez sur votre propre projet sur une journée complète en présentiel. 10 participants acceptés par jour. Une liste d'attente sera établie en cas de forte demande.

**MARDI 5 AVRIL**

De **8h30 à 16h30**

En **présentiel chez NEXA**

ou

**JEUDI 7 AVRIL**

De **8h30 à 16h30**

En **présentiel chez NEXA**

## UNE MATINÉE D'ÉCHANGES

"inspiration, partage et réseautage"



en présentiel 

Au cours de ce moment, les participants de la semaine de l'innovation pourront venir pitcher leur projet de transformation, identifier des partenaires potentiels de l'accompagnement et du financement, découvrir des projets inspirants externes et locaux et réseauter.

**VENDREDI 8 AVRIL**

De **9h à 12h**

Sur **Saint-Denis** (lieu à définir)

Ouvert à tous

## LES RDV COACHING INDIVIDUELS

**10 participants des ateliers** pourront suivre un entretien de 2 heures de coaching avec nos experts



en présentiel   
et en distanciel

certifiés Circulab, pour bénéficier de conseils personnalisés. Ces rendez-vous se dérouleront en présentiel ou distanciel selon les agendas des participants et des experts. Ils se tiendront le mercredi 6 avril en présentiel ou la semaine suivante en distanciel.

du **MERCREDI 6 AVRIL**  
au **VENDREDI 15 AVRIL**

**Je m'inscris aux évènements de la semaine !**

#### BON A SAVOIR :

- Les différentes sessions de travail seront animées par les experts en accompagnement de projets éco-responsables certifiés "**Ciculab**" du cabinet **Agatte**, avec l'appui de **Nexa**.
- Les participations multiples sont possibles : vous pouvez **à la fois assister à une session en distanciel et à une formation-coaching en présentiel** pour maximiser vos chances d'une transformation écologique réussie, dans la limite des places disponibles.
- Vous pouvez **participer avec votre collègue ou associé** pour booster l'application des principes dans votre structure, dans la limite des places disponibles.
- Une nouvelle "semaine de l'innovation" aura lieu courant septembre sur **l'intelligence collective**. Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

[En savoir plus](#)

Toutes les sessions sont financées par Nexa avec le soutien de la Région et de l'Union Européenne avec le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Contact Nexa : Tel : 02 62 20 21 21 - veronique.stern@nexa.re ou veronique.leung@nexa.re



#### **NEXA** **Agence Régionale de** **Développement d'Investissement** **et d'Innovation**

62, Bd du Chaudron  
BP 60030  
97491 Sainte Clotilde Cedex

[www.nexa.re](http://www.nexa.re)  
[www.innovonslareunion.com](http://www.innovonslareunion.com)  
[www.nexstat.re](http://www.nexstat.re)  
[www.investinreunion.re](http://www.investinreunion.re)

[contact@nexa.re](mailto:contact@nexa.re)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur NEXA.

[Se désinscrire](#)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

## Se désinscrire

*Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion de Nexa, Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation de La Réunion. Pour gérer votre abonnement ou vous désabonner, cliquez sur le lien ci dessus. Cette newsletter ainsi que le fichier des destinataires ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Conformément aux articles 27 & 34, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, "Informatique et Libertés" (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés publiques), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.*

*Tous droits de reproduction et de diffusion réservés © 2022, NEXA*